



Directives U-18 Tops- SR- Groupe SR

Saison 2026 / 2027

Table des matières

1.	Règlements importants	2
2.	Calendrier	2
2.1	Jours et horaires des matchs	2
2.2	Annulation et renvoi d'une rencontre	2
2.3	Interruption et déplacement d'une rencontre	2
2.4	Forfaits	2
2.5	Service de secours	2
2.6	Ordre et sécurité	2
2.7	Renoncer à une promotion	2
3.	Mode de jeu / phases	3
3.1	Calendrier et dates des matchs	3
3.2	Phases du championnat	3
3.3	Prolongation (overtime) et tirs de buts (Shoot-out)	3
3.4	Nombre de promus	3
3.5	Nombre de relégués	3
4.	Divers	4
4.1	Matchs soumis à autorisation	4
4.2	Confirmation du protêt	4
5.	Contacts	4
6.	Distribution	5
7.	Validité	5

Si, en raison d'une pandémie, le déroulement normal du championnat n'est plus possible selon le mode de jeu défini dans les présentes directives, il est possible de passer à un mode de jeu alternatif dans le déroulement du championnat. L'objectif est de garantir que le championnat soit mené à son terme et que les promotions et les relégations soient possibles, sans créer de précédent et en vue d'un traitement équitable de toutes les équipes participantes. Les modes de jeu alternatifs seront évalués, discutés et adoptés par le Comité de coordination (CC) et les délégués du Sport Espoir, Amateur et Féminin. Les délégués du Sport Espoir, Amateur et Féminin et les chefs de ligue veillent à ce que les informations circulent correctement avant et après les décisions entre les clubs qui concernent leur ligue et les organes compétents.

1. Règlements importants

Les bases de la directive sont les règlements suivants ; règlement de jeu, règlement juridique, réglementations, règles de jeu, directives, statuts de la Swiss Ice Hockey Federation. Sous le lien suivant <https://www.sihf.ch/fr/leagues-cup/reglemente-weisungen/> se trouvent entre autres les règlements et directives suivants, qui s'appliquent au déroulement de jeu :

- Juridiction
- Ordre et sécurité

Le lien <https://www.sihf.ch/de/reglemente-weisungen/reglemente-formulare-weisungen-nafs> permet de consulter entre autre les règlements suivants :

- Déroulement de jeu du Sport Espoir, Amateur et Féminin
- Conditions cadre
- Enregistrements (ERI)

2. Calendrier

Le calendrier est défini dans le règlement de jeu à l'[article 41](#).

2.1 Jours et horaires des matchs

Les jours et heures de matches sont définis dans le règlement du jeu, à l'[article 38](#).

2.2 Annulation et renvoi d'une rencontre

La procédure à suivre en cas d'annulation ou de report d'un match est définie dans le Règlement du jeu, aux [articles 43 à 47](#).

2.3 Interruption et déplacement d'une rencontre

La procédure à suivre en cas d'interruption ou de déplacement d'une rencontre est définie dans le règlement du jeu, aux [articles 51 et 53](#).

2.4 Forfaits

Les forfaits sont régis par les [articles 65 à 68](#) du règlement du jeu.

2.5 Service de secours

Le service de secours est défini à l'[article 6](#) du règlement du jeu.

2.6 Ordre et sécurité

Le [règlement](#) technique [Ordre et sécurité](#) sert de base.

2.7 Renoncer à une promotion

La procédure à suivre en cas de renonciation à une promotion est définie dans le règlement de jeu sous l'[article 72](#). Les équipes doivent annoncer leur intention de ne pas être promues en ligne dans MySIHF au plus tard le 31 janvier de la saison en cours. Désormais, il faut indiquer pour chaque équipe si elle renonce à une promotion ou si elle souhaite être promue. Après cette date, les éventuelles promotions doivent être prises en compte.

3. Mode de jeu / phases

3.1 Calendrier et dates des matchs

Le calendrier et les dates des matchs sont régis par l'[article 41](#) du règlement du jeu. Les calendriers des matchs sont disponibles sous le lien suivant : <https://www.sihf.ch/fr/reglements-et-directives/reglements-formulaires-et-directives-seaf/#calendriers-des-matchs>

3.2 Phases du championnat

Ce championnat est composé des phases indiquées ci-après. Chaque phase compte individuellement.
Saison régulière : 2 tours (18 matchs) du 05.09 au 18.12.2026, les trois premières équipes classées participent au masterround suprarégional

Masterround suprarégional : 2 tours (16 matchs) du 03.01 au 13.03.2027, l'équipe classée première joue une qualification de ligue contre la dernière équipe classée en U-18 élites

Qualification de ligue pour la promotion : best off 5 du 24.03 au 02.04.2027

Tour de relégation : les équipes classées de 4 à 10 jouent un tour de relégation aller- retour (12 matchs) avec la moitié des points arrondis vers le haut, les buts de la qualification sont amenés dans le tour de relégation, l'équipe classée dernière est reléguée en U-18A, l'équipe classée avant dernière joue un barrage best of 3 contre le perdant de la finale U-18A du 20 au 27.03.2027

3.3 Prolongation (overtime) et tirs de buts (Shoot-out)

Prolongation (Overtime) : une prolongation de 5 minutes se joue à 3 contre 3

Aucun nettoyage de glace

Pause de 3 minutes après le temps réglementaire

La prolongation de la qualification de ligue U-18 élites/ tops fait partie des directives U-18 élites

Tirs aux buts (penalty)

Si un match est toujours à égalité après la prolongation, une séance de tirs aux buts est organisée

Aucun nettoyage de glace

Il y a 5 tirs de penalty par équipe

Si le score est toujours nul après 5 penaltys de chaque équipe, les tirs de buts se poursuivent par une procédure de « tie-break » avec des séries 1 contre 1, c'est-à-dire avec un joueur par équipe. C'est l'équipe qui a commencé la première série de penalties en deuxième position qui commence les penalties « tie-break ». Les tireurs de penalty peuvent être les mêmes joueurs que lors de la 1ère série de penalty ou de nouveaux joueurs. Le match est terminé dès que le but décisif est marqué par deux adversaires lors de la comparaison.

Les critères en cas d'égalité de points sont définis dans le règlement du jeu à [l'article 71](#).

3.4 Nombre de promus

Une promotion est possible seulement dans la phase de qualification U-18 élites/ tops et non dans le masterround selon les directives U-18 élites

3.5 Nombre de relégués

L'équipe classée dernière après le tour de relégation est reléguée en U-18A Suisse Romande

Le perdant de la qualification U-18 Tops/ A Suisse Romand est relégué ou reste en U-18A Suisse Romand

4. Divers

4.1 Matches soumis à autorisation

Les cas dans lesquels une autorisation de jeu écrite de la fédération est nécessaire sont définis dans le règlement de l'exploitation des jeux, à [l'article 133](#). La procédure est définie dans le règlement de l'exploitation des jeux sous [les articles 134 à 137](#).

4.2 Confirmation du protêt

La procédure et les délais d'un protêt de terrain sont définis dans le règlement de l'organisation des matches à [l'article 7](#). Après la saison régulière, le délai est généralement réduit à 12 heures.

5. Contacts

<Info pour les chefs de ligue : ajouter les contacts existants dans la ligue et supprimer d'autres>.

Chef de ligue : Pascal Morier

Téléphone : 079 679 58 42

Courriel : pascal.morier@sihf.ch

Convocation des arbitres : Yves Bovay

Téléphone : 079 413 45 35

Courriel : yves.bovay@sihf.ch

Ian Fontaine

Téléphone : 078 851 52 51

Courriel : ian.fontaine@sihf.ch

Pascal Zenklusen

Téléphone : 079 317 23 03

Courriel : pascal.zenklusen@sihf.ch

Director Leagues & Cup : Paolo Angeloni

Téléphone : 079 205 04 98

Courriel : paolo.angeloni@sihf.ch

Président(s) régional(aux) : Philippe Raboud

Téléphone : 079 232 30 87

Courriel : philippe.raboud@sihf.ch

Responsable de la sécurité : Gérard Dessaulles

Téléphone : 079 240 62 07

Courriel : gerard.dessaules@sihf.ch

Responsable régional du système Reporter : Jacques Pasche

Téléphone : 079 362 17 77

Courriel : jacques.pasche@sihf.ch

Siège administratif : Swiss Ice Hockey Federation

Téléphone : 044 306 50 50

Courriel : info@sihf.ch

6. Distribution

Marc-Anthony Anner (président du Sport Espoir, Amateur et Féminin)

Paolo Angeloni (Director Leagues & Cup)

[Président\(s\) régional / régionaux](#)

[Clubs de la ligue de la région](#)

7. Validité

Les présentes directives peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Director Leagues & Cup, Paolo Angeloni, dans les 10 jours suivant leur réception. Si aucune objection n'est formulée dans ce délai, les directives deviennent valables. En cas de conflit entre les règlements et les directives, ce sont les règlements qui s'appliquent. En cas d'affrontement entre des équipes de ligues différentes, les directives de la ligue supérieure sont valables.

Lausanne le, 15.08.2026

Pascal Morier :

Responsable de la relève pour la Suisse Romande

Chef de ligue U-18 Tops Suisse Romande